

**DOCUMENT  
TRIENNAL  
LISTE  
DES RÉGIMES  
OBLIGATOIRES  
DE BASE**

L'article L.O. 111-4 du code de la sécurité sociale prévoit les dispositions suivantes :

« ...

*IV.- Tous les trois ans, le Gouvernement adresse au Parlement, en même temps que le projet de loi de financement de l'année, un document présentant la liste des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et précisant le nombre de leurs cotisants actifs et retraités titulaires de droits propres. »*

**Remarque**

D'après la définition retenue pour les lois de financement, un régime recoupe un ensemble de prestations gérées par une organisation autonome. Le régime est généralement désigné par le nom de la caisse nationale qui assure sa gestion, ou au moins la coordination et la compensation des différents organismes ou institutions gestionnaires.

Ne sont décrits dans cette liste que les régimes de base, lorsque régimes de base et régimes complémentaires sont distincts.

Les effectifs présentés dans cette annexe sont ceux de l'exercice 2007.

Année 2007	Actifs cotisants	Retraités			Actifs cotisants et retraités de droits propres
		Droits propres	Droits dérivés	Total	
Régime général <sup>(1)</sup>	17 073 704	10 643 231	855 285	11 498 516	27 716 935
Régime social des indépendants branche maladie	1 607 226				1 607 226
Régime social des indépendants branche vieillesse commerçants	776 188	804 616	212 731	1 017 347	1 580 804
Régime social des indépendants branche vieillesse artisans	629 203	582 210	239 263	821 473	1 211 413
Fonds commun des accidents du travail (FCAT)		10 043 <sup>(2)</sup>			10 043
Agents de l'État	2 452 131	1 514 416	354 328	1 868 744	3 966 547
Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)	1 952 463	626 412	64 334	690 746	2 578 875
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE)	52 410	60 445	25 402	85 847	112 855
Allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales (ATIACL)	1 952 463	61 508 <sup>(2)</sup>			2 013 971
Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)	395 997				395 997
Régime des exploitants agricoles	566 430	1 752 161	75 736	1 827 897	2 318 591
Salariés agricoles	664 962	1 883 959	549 541	2 433 500	2 548 921
Fonds commun des accidents du travail agricole (FCATA)		49 234 <sup>(2)</sup>			49 234
Service de l'allocation spéciale vieillesse (SASV)		70 295	0	70 295	70 295
Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM)	10 254	202 664	155 823	358 486	212 918
Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG)	140 247	110 914	41 074	151 988	251 161
Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la société nationale des chemins de fer français (SNCF)	163 015	187 958	107 561	295 519	350 973
Caisse de retraites du personnel de la régie autonome des transports parisiens (RATP)	44 203	32 650	12 063	44 713	76 853
Établissement national des invalides de la marine (ENIM)	37 088	73 162	45 428	118 590	110 250
Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN)	48 321	48 219	7 691	55 910	96 540

N.B. : Les effectifs de retraités incluent, le cas échéant, les titulaires de pensions d'invalidité âgés de 60 ans et plus

(1) Actifs cotisants vieillesse.

(2) Sont recensés ici les bénéficiaires et non les retraités.

Année 2007	Actifs cotisants	Retraités			Actifs cotisants et retraités de droits propres
		Droits propres	Droits dérivés	Total	
Caisse autonome d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL)	554 273	162 518	40 742	203 260	716 791
Caisse nationale des barreaux français (CNBF)	45 761	5 498	3 298	8 796	51 259
Banque de France	14 334	11 705	3 057	14 762	26 039
Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC)	15 196	63 274	498	63 772	78 470
Caisse de retraite des personnels de l'Opéra national de Paris	1 803	1 190	334	1 524	2 993
Caisse de retraite du personnel de la Comédie Française	348	270	109	379	618
Régime d'assurance maladie de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris <sup>(5)</sup>	3 624				6 080
Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (pour son personnel)	319	595	84	679	1 022
Régime d'assurance maladie du personnel du Port autonome de Bordeaux	434				434
Régime d'assurance vieillesse du personnel du Port autonome de Strasbourg	168 <sup>(3)</sup>	123	92	194	291
Régime de retraite des ministres des cultes d'Alsace-Moselle	1 375 <sup>(3)</sup>	706	136 <sup>(2)</sup>	842	2 081
Régime d'indemnisation des sapeurs pompiers communaux non professionnels (RISP)		1 480 <sup>(2)</sup>	438 <sup>(2)</sup>	1 918	1 480
Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) <sup>(4)</sup>			10 415 <sup>(2)</sup>		10 415
Rentes accidents du travail de l'assistance publique de Paris			418 <sup>(2)</sup>		442
Rentes accidents du travail de la mairie de Paris			511 <sup>(2)</sup>		584
Rentes accidents du travail du département de Paris			7 <sup>(2)</sup>		8
Fonds spécial d'assurance vieillesse des chemins de fer secondaires	0	7 110	6 987	14 097	7 110
Ex-SEITA	1 083	6 166	1 896	8 062	7 249

Par ailleurs, quelques centaines de retraités perçoivent des prestations de divers régimes spéciaux en extinction qui ne comptent plus de cotisants.

N.B. : Les effectifs de retraités incluent, le cas échéant, les titulaires de pensions d'invalidité âgés de 60 ans et plus.

(2) Sont recensés ici les bénéficiaires et non les retraités.

(3) Y compris affiliés non cotisants.

(4) Mise en place de la prise en charge des ateliers de construction navale par les employeurs locaux.

(5) En 2007, le régime d'assurance vieillesse de la CCIP a été rattaché à la CNAV.

